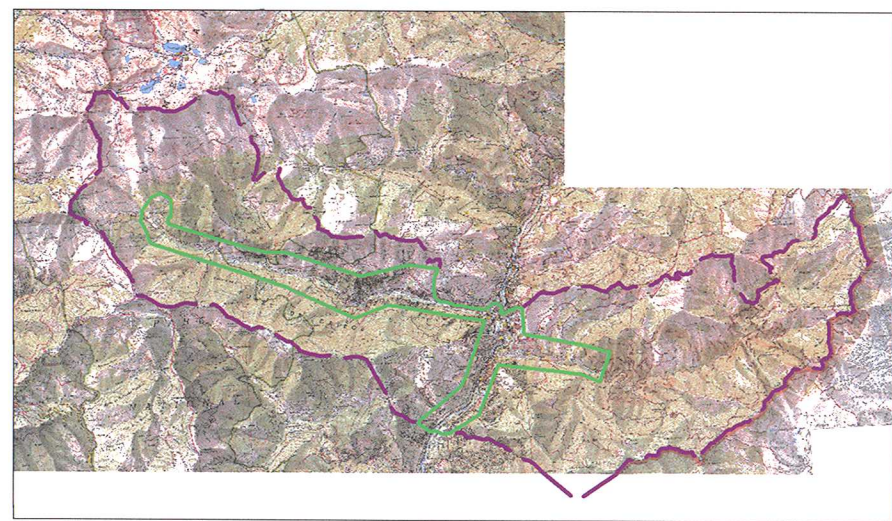


PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES  
COMMUNE DE SAORGE



Plan de zonage  
Phénomènes Torrentiels  
(Hors Roya)

Fond topographique

Secteur est

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Gérard GAVORY

Echelle : 1/10 000

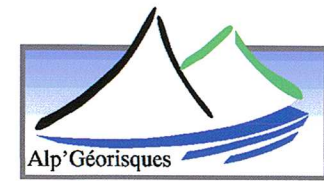
Janvier 2013

PRESCRIPTION DU PPRN : arrêté du 20 MARS 2008 modifié par l'arrêté du 14 JUIN 2010

ENQUÊTE DU : 3 Août 2012 AU : 3 Septembre 2012

APPROBATION DU PPRN : 25 FEV. 2013

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE EAUX ET RISQUES



Bureau d'études Alp'Géorisques

Phase	Version	Date
Avant-projet PPR	1.1	Juillet 2009
Projet PPR	1.2	Avril 2010
PPR	1.3	Janvier 2013

Fond topographique scan 25 © IGN

**Légende**

- Limite de la zone d'étude topographique au 1/10000
- - - Limite de la zone d'étude photogrammétrique au 1/5000 (Au sein du périmètre, le zonage au 1/5000 prévaut sur celui au 1/10000)
- - - Limite communale
- - - Décalage des fonds topographiques
- La Roya - Lit mineur (Non étudié)

**Phénomènes étudiés**

- T Crue torrentielle

**Disposition spécifiques du règlement**

- Zone rouge R
- Zone bleue T

